



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

Paris, le 02 octobre 2015

Monsieur Alexandre GROSSE
Directeur Adjoint
DGESCO
Ministère de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Nréf. SGénéral/CH

Objet : remise en cause des mercredis après-midis du sport scolaire

Monsieur le Directeur adjoint,

Le mercredi après-midi est le temps réservé aux entraînements et rencontres du sport scolaire. De nombreuses circulaires le rappellent, il ne nous paraît donc pas nécessaire de vous les citer à nouveau tant nous l'avons déjà fait.

Une nouvelle fois, nous ne pouvons que déplorer la décision de certains Recteurs (Aix-Marseille par exemple) ou de certains chefs d'établissements (dans les académies de Corse, Nancy, Paris, Toulouse) de positionner les formations sur la réforme des collèges sur des mercredis après-midis.

Ces premières informations qui nous remontent, ne peuvent que nous inquiéter car si certaines dates sont déjà posées, d'autres sont à venir et il est fort à parier qu'une nouvelle fois on nous rétorquera qu'il s'agit de cas « exceptionnels ».

Les cross départementaux du 18 novembre à Aix-Marseille pourront-ils avoir lieu sans la présence des enseignants d'EPS, et surtout sans les élèves qui ne pourront y être accompagnés (43 161 licencié.es tout de même) ? Les entraînements ou les rencontres de district UNSS devront-ils être suspendus en Corse, à Paris, etc. au risque de voir la motivation des élèves qui, nous le rappelons, s'engagent volontairement et avec une grande force, se déliter, au risque de voir les calendriers des compétitions UNSS totalement désorganisés, et pire, au risque de voir des équipes d'établissement éliminées tout simplement parce qu'elles n'ont pas pu participer ?

Sur le million d'élèves licencié.es, 730.000 sont collégiens et sur les 417.000 filles, 43% sont des benjamines. Pour réussir une « année du sport de l'école à l'université » de telles mesures n'auraient même pas dû être imaginées.

Le SNEP-FSU vous demande d'intervenir immédiatement auprès des recteurs et chefs d'établissement pour qu'ils déplacent ces temps de formation sur la réforme des collèges.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur adjoint, à l'expression de notre considération distinguée.

Benoît HUBERT
Secrétaire Général

Nathalie FRANÇOIS
Secrétaire Nationale

Copie à MM. Lejeune, Audeguy et Petrynka